

Visé par le
Commissaire Enquêteur
[Signature]
TARC BRILLET



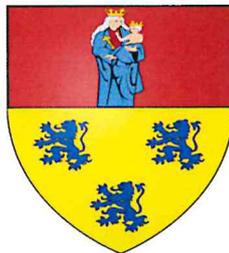
Préfecture du NORD
Code de l'Environnement et Code de l'Urbanisme

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Révision de la Carte Communale



Commune de BOURSIES



Volume II ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Décision de nomination du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Lille.

ANNEXE 2 : Arrêté communal de prescription de l'enquête publique.

ANNEXE 3 : Publications dans la Presse. Bulletin municipal. Certificat d'affichage.

ANNEXE 4 : Compte rendu de la réunion préparatoire d'enquête du 6 novembre 2020.

ANNEXE 5 : Questions techniques.

ANNEXE 6 : Procès-verbal de synthèse des observations transmis à Mairie de Boursies.

ANNEXE 1

Décision de nomination du Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Lille

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

09/10/2020

N° E20000074 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu, enregistrée le 21/09/2020, la lettre par laquelle le Maire de la commune de Boursies demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration de la carte communale de la commune, la demande de désignation ayant été complétée le 05/10/2020 par l'envoi de la note de présentation ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L. 163-5 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Marc BRILLET, directeur général adjoint à la CCI de Douai, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune de Boursies et à Monsieur Marc BRILLET.

Fait à Lille, le 09/10/2020

Pour le Président,
Le premier vice-président,



Antoine JARRIGE

Pour expédition conforme
Pour le greffier en chef
L'adjoint administratif délégué,



ANNEXE 2

Arrêté municipal de prescription de l'enquête publique



ARRETE MUNICIPAL N° 26/2020

◆ ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE ◆

Le Maire de la Commune de BOURSIES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 160-1 et s. et R 161-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu la carte communale approuvée le 9 février 2007,

Vu la délibération des 3 juillet 2015 (N° interne 51/2015) et 18 septembre 2015 (N° interne 56/2015) du Conseil municipal prescrivant la révision de la carte communale,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture en date du 20 mars 2020,

Vu la décision du 5 mai 2020 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale qui n'a pas soumis à évaluation environnementale la révision de la carte communale, au vu des éléments transmis en application des articles R. 104-28 et R. 104-30 du code de l'urbanisme,

Vu l'avis défavorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 12 mars 2020,

Vu la décision préfectorale rendue par courrier du 4 septembre 2020 portant dérogation partielle au principe de constructibilité limitée,

Vu la délibération du 27 octobre 2020 (N° interne 46/2020) validant la notice sur les amendements apportés par rapport au projet initial de la carte communale présenté à la CDPENAF,

Vu l'enquête publique à diligenter dans le cadre de la révision en vertu du principe de parallélisme des formes,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu l'ordonnance en date du 9 octobre 2020 de M. le Président du tribunal administratif de Lille désignant M. Marc BRILLET en qualité de commissaire enquêteur,

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale de la commune de BOURSIES du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de BOURSIES.

Article 2 : M. Marc BRILLET, Directeur Général Adjoint de la CCI de Douai, retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par M. le Président du tribunal administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public en Mairie de BOURSIES aux dates et horaires ci-après :

Le mardi 8 décembre 2020 de 9 h à 12 h

Le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 12 h

Le vendredi 8 janvier 2021 de 14 h à 17 h

Article 3 : Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public sous format papier en Mairie de BOURSIES, pendant la durée de l'enquête, aux jours et horaires suivants : mardi de 13 h à 16 h 30 / vendredi de 14 h à 18 h

La consultation du dossier pourra aussi s'effectuer sous format numérique sur le site internet du Pays du Cambrésis à l'adresse suivante : <http://www.paysducambresis.fr/boursies>



Article 4 : Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet en mairie de BOURSIES
- en les adressant par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de BOURSIES, 16 Route Nationale 59400 BOURSIES
- en les adressant par courriel à l'adresse suivante :
registrerevisioncartecommunaleboursies@orange.fr

Article 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins de la mairie, en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans les deux journaux ci-après, diffusés dans le département : Terres et Territoires et la Voix du Nord

Cet avis sera également publié, par voie d'affiches aux lieux habituels d'affichage et dans le bulletin communal par la Mairie de BOURSIES 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie des avis publiés sera annexée au dossier d'enquête.

Article 6 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de BOURSIES et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de BOURSIES disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 7 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de BOURSIES le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du tribunal administratif de Lille et au Sous-Préfet de Cambrai.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la mairie de BOURSIES pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

Le rapport et les conclusions seront également mis en ligne sur le site internet du Pays du Cambrésis.

Article 8 : A l'issue de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, la carte communale sera approuvée par délibération du conseil municipal, puis par arrêté préfectoral après examen du dossier dans le délai de deux mois à compter de la date de réception de sa transmission.

Article 9 : En raison de la crise sanitaire résultant de la COVID-19, les gestes barrières devront être respectés.

Article 10 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation du sera

adressée à : Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai
Monsieur le Président du Tribunal administratif
Monsieur le Commissaire Enquêteur

Envoyé en préfecture le 10/11/2020
Reçu en préfecture le 10/11/2020
Affiché le SLO
ID : 059-215900978-20201110-A2020111026-AR

Fait à BOURSIES, le 10/11/2020
Le Maire, RAHEM S.



Date de publication : 10/11/2020

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de son affichage

ANNEXE 3

Publications dans la Presse. Bulletin municipal. Certificat d'affichage.

Remerciements

Très touchés des marques d'amitié et de sympathie que vous leur avez témoignées, lors du décès de

Madame Anélida Anna BORTOLUS
veuve de Monsieur Eugénio MARIANI

Ses enfants, beaux-enfants et toute la famille,
vous remerciant bien sincèrement et vous exprimant toute leur reconnaissance.

Pompes Funèbres des 2 HELPEES - FOURMIES - JEUMONT
03.27.66.40.05

1502975500

Caudry

Sylvianne DOCKX, son épouse
Ses enfants, beaux-enfants et toute la famille,

très touchés de nombreuses marques de sympathie reçues lors du décès de

Monsieur René DOCKX

remerciant particulièrement les pêcheurs du Val de Riot de Caudry, ainsi que toutes les personnes ayant assisté au funérailles et celles qui, nous ont apporté réconfort et amitié.

Pompes Funèbres Municipales 03.27.85.03.32
67, rue Aristide-Briand - 59540 CAUDRY

1502924500

Un mot de réconfort, un envoi de fleurs, des condoléances, une visite, toutes ces marques de sympathie témoignées lors du départ de

Madame Josiane PRINCE
née VERMEULEN

nous ont profondément touchés. Soyez-en remerciés.

De la part de :

Ghislain, Yvonne, Monique, Armand, Carole (1),
Patrice, Christelle, Christophe et leurs conjoints,
Et toute la famille.

Pompes Funèbres COPIN-DESIGNIES
147-149 rue de Lille - 59554 Neuville-Saint-Rémy
03 27 85 28 21

1503211300

Esnes

Entouré de toute sa famille, vous avez accueilli.

Madame Marie-Thérèse BRICOUT
veuve de Charles DUPONT

Très touchés de votre délicatesse, nous vous adressons nos très sincères remerciements.

De la part de :

Albert et Sylvie DUPONT-BRIDOUX,
André et Anne DUPONT-LANGLET,
ses enfants
Ses petits-enfants et toute la famille

Pompes Funèbres BRICOUT
91, rue de Cambrai - LIGNY-EN-CAMBRESIS
45, rue Aristide-Briand - CAUDRY 03.27.85.20.42

1503218600

Iwuy

Annick et Vincent CLAISSE-GILLERON,
Paul-Yvon et Corinne GILLERON-LEPINE,
ses enfants
Cécilia, Anaïs, Perrine, ses petites-filles
Ainsi que toute la famille.

ont reçu avec beaucoup d'émotion les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Yvette JEGO
née DHAUSSY

et vous prient de trouver, ici, l'expression de leur vive gratitude.

Pompes Funèbres LEFORT
3, place de la République - 59141 IWUY
03.27.78.56.98

1503213700

Cagnoncles

Isabelle CATTIAUX-HINQUE, son épouse
Clément et Matthieu, ses fils
Toute la famille,

très touchés des nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

Pierre CATTIAUX

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres GOSSET
AVESNES-LES-AUBERT 03.27.57.11.90

1503211600

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Vie juridique des sociétés

Modifications/Fusions/Absorptions

Auchan Holding S.A.
Capital social : 571 690 380 euros
Siège social : 49 Avenue de Flandre - 59170 Croix
RCS Lille Métropole 476 180 625

L'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2020 a décidé de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la société, d'un montant nominal maximum de 6.260.000 euros et, à cet effet, a autorisé le conseil d'administration à racheter aux actionnaires, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 312.500 actions de la société en vue de leur annulation. Usant de cette faculté, le conseil d'administration du 10 novembre 2020 a décidé d'émettre une offre de rachat d'un nombre maximum de 98.600 actions de la société, d'une valeur nominale de 20 euros chacune, au prix de 304,34 euros par action, correspondant à la Valeur Expert 2020 établie par le collège d'experts indépendants en charge de l'évaluation de la société. Les actionnaires intéressés devront présenter leur demande de rachat au siège social le 4 décembre 2020 au plus tard en indiquant leur identité, leur adresse, le nombre total d'actions qu'ils souhaitent se faire racheter et le nombre total d'actions dont ils sont propriétaires. À l'expiration du délai ci-dessus mentionné, le conseil d'administration arrêtera le nombre des actions rachetées. Si le nombre d'actions dont l'achat est demandé excède le nombre d'actions offertes à l'achat, il sera procédé, pour chaque actionnaire qui s'est porté vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être détenteur. Le cas échéant, les fractions d'actions qui résulteront de l'application de cette méthode seront totalisées et le nombre entier d'actions ainsi obtenu sera réparti entre les actionnaires vendeurs dont les fractions sont les plus élevées. Si le nombre d'actions capital social sera réduit à concurrence des seules actions achetées. Dans tous les cas, les actions seront rachetées à chaque actionnaire vendeur dans la limite de sa demande. Le prix des actions effectivement achetées sera payé à l'actionnaire par virement bancaire dans un délai de 5 jours à compter de la date d'expiration de l'offre. Le conseil d'administration constate l'annulation des actions rachetées et la réduction de capital correspondante dans le délai prévu par les dispositions réglementaires applicables. Pour avis

1503172100

VENTES ET ADJUDICATIONS JUDICIAIRES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Maitre Jean-Claude HERBIN
Avocat au Barreau de CAMBRAI
28 Boulevard Jean Bart
CAMBRAI

Maitre Francis DEFFRENNES
avocat au Barreau de Lille - SOCIÉTÉ THEMES
Société d'Avocats au Barreau de Lille,
dont siège à LILLE, 3, rue Bayard - Tél. 03 20 55 93 30
www.themes.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
COMMUNE DE QUIEVY**
74 rue Jean Jaurès

MAISON

A usage d'habitation, ensemble les fonds et terrain en dépendant, cadastré section D N°245 pour 317 m² et D N°351 pour 448 m²
D.P.E.
Consommations énergétiques : non déterminées
Emissions de gaz à effet de serre : non déterminées

LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020 À 9 H 00

à la Barre du Tribunal Judiciaire de CAMBRAI, au Palais de Justice de ladite Ville, rue du Château de Selles.

MISE A PRIX : 50 000 EUROS

Avec faculté de baisse immédiate d'un quart (37 500 €) puis d'un tiers en cas de carence sur cette première baisse (33 333,3 €)

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au Barreau du TJ de CAMBRAI.

VISITE : Vendredi 4 Décembre 2020 à 9H00
Par la SAS WATERLOT & ASSOCIÉS, huissiers de justice à Lille Tél : 03.20.12.84.30

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès :
- du cabinet de Me F. DEFFRENNES, avocat susnommé
- du cabinet de Me J.-C. HERBIN, avocat susnommé
- du greffe du Juge de l'Exécution du TJ de Cambrai (à l'accueil du Palais de Justice), à Cambrai - rue du Château de Selles.

1502237000



M^e Régis DEBAVELAERE

AVOCAT AU BARREAU DE LILLE
30, bd de La Liberté - LILLE
Tél 03.28.36.11.37

www.debavelaere-avocats.fr

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice de LILLE, 13 Avenue du Peuple Belge
MERCREDI 6 JANVIER 2021 à 14 H 00
MAISON

à usage d'habitation, avec cour et jardin, sis Commune de WATTRELOS (59150), 20 Carré Grimonpez, immeuble repris au cadastre section AN n°912, pour une contenance de 511 m², mesuré pour 133,58 m²
DPE : les relevés de consommations énergétiques n'ont pu être réalisés.

Les conditions d'occupation seront vérifiées lors de la visite.
Visite : organisée par la SCP GUEPIN PLOUE, Huissiers de Justice à LILLE, le 23 décembre 2020 à 11 H 00 et le 28 décembre 2020 à 14 H 00.

MISE A PRIX : 60 000 €

avec faculté de baisse immédiate du quart à défaut d'enchères

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de LILLE.

Pour tous renseignements : s'adresser à Maître Régis DEBAVELAERE, Avocat susnommé (cabinet@debavelaere-avocats.fr) ou au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LILLE ou est déposé le cahier des conditions de vente (RG 20/00105).

1502581100

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020.
Prix Unitaire lit à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros.

Enquête publique et concertations

Commune de BOURSIES
Enquête publique sur le projet de révision de la carte communale

Par arrêté du 10 novembre 2020, le Maire de la commune de BOURSIES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale.

A cet effet, M. Marc BILLET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de BOURSIES, 16 Rue Nationale 59400 BOURSIES, du 8 décembre 2020 au 6 janvier 2021 aux jours et horaires d'ouvertures suivants : mardi de 13 h à 16 h 30 / vendredi de 14 h à 16 h. Pendant toute la durée de l'enquête susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier.

- sur support papier en mairie de BOURSIES aux jours et horaires d'ouverture
- sur le site internet du Pays du Cambrésis à l'adresse suivante : <http://www.paysducambresis.fr/boursies>

Les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles peuvent également être transmises par voie postale à la mairie de BOURSIES à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : registreenquetercartecommunaleboursies@orange.fr.

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de BOURSIES : le mardi 8 décembre 2020 de 9 h à 12 h, le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 12 h et le vendredi 8 janvier 2021 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur, la carte communale sera approuvée par délibération du conseil municipal, puis par arrêté préfectoral. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BOURSIES et à la préfecture du Nord, aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet du Pays du Cambrésis pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

1502601100

MEL METROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Secrétariat Général
Accompagnement juridique en aménagement des territoires
03.20.21.57.62

CONCERTATION PREALABLE
WAVRIN
Revitalisation du Cœur de Bourg

Le Président de la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE porte à la connaissance du public que le projet de revitalisation du Cœur de Bourg à Wavrin, fera l'objet d'une concertation préalable au titre du Code de l'urbanisme.

Afin de comprendre les raisons et les enjeux de ce projet, et de participer à son élaboration :
- Un dossier de concertation et des panneaux exposant le projet est à la disposition du public du jeudi 19 novembre 2020 au mardi 12 janvier 2021 inclus, en mairie de Wavrin ainsi qu'à la MEL du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et 13h15 à 16h sur rendez-vous au 03.20.21.57.62.

- Un registre destiné à recevoir les observations du public est joint au dossier de concertation en mairie de Wavrin ainsi qu'à la MEL.
- Ce dossier est également consultable sur le site de la Métropole Européenne de Lille (<https://participation.lillemetropole.fr/processus/concertationwavrincoeurbourg>) ou toute personne peut y inscrire ses observations jusqu'au mardi 12 janvier 2021 inclus.
- Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie de Wavrin (03.20.58.57.57), la MEL (03.20.21.57.62) ou envoyer un mail : concertationcenteville@ville-wavrin.fr

Venez participer aux réunions publiques :
- d'ouverture, le jeudi 19 novembre 2020 à 10h
- de clôture, le mardi 12 janvier 2021 à 10h
Sur Facebook Live (Facebook.com/villedewavrinofficiciel/) Assistez à l'atelier en Visioconférence le samedi 5 décembre 2020 De 10h à 11h30 sur inscription préalable obligatoire à l'adresse concertationcenteville@ville-wavrin.fr

1503028100

Handwritten signature or mark.

Terres et Territoires

Commune de BOURSIÈS

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de révision de la carte communale.

Par arrêté du 10 novembre 2020, le Maire de la commune de BOURSIÈS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale.

A cet effet, M. Marc BRILLET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de BOURSIÈS, 16 Route Nationale 59400 BOURSIÈS, du 6 décembre 2020 au 8 janvier 2021 aux jours et horaires d'ouverture suivants : mardi de 13 h à 16 h 30 / vendredi de 14 h à 18 h.

Pendant toute la durée de l'enquête susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier :

- sur support papier en mairie de BOURSIÈS aux jours et horaires d'ouverture ;
- sur le site internet du Pays de Cambrésis à l'adresse suivante : <http://www.paysducambresis.fr/boursies>

Les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie. Elles peuvent également être transmises par voie postale à la mairie de BOURSIÈS à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : registreenquete@communeboursies.fr

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de BOURSIÈS le mardi 6 décembre 2020 de 9 h à 12 h, le samedi 12 décembre 2020 de 10 h à 12 h et le vendredi 8 janvier 2021 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur, la carte communale sera soumise à délibération du conseil municipal, puis par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BOURSIÈS et à la préfecture du Nord, aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet du Pays de Cambrésis pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

RESSOURCES TOIT

Capital social : 1 000 euros ; Siège social : 25 Allée Vauban CS 50088 59562 LA MADELEINE CEDEX ; Objet social : En France et à l'étranger : l'étude et la réalisation de toutes opérations d'équipement, d'aménagement et de lotissement de tous terrains à bâtir en vue de la construction de tous immeubles ou ensembles immobiliers etc... Durée : 30 ans ; Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix, au vote et à la représentation dans les Assemblées générales ; Condition d'admission aux Assemblées : La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux décisions des associés et aux statuts ; Président : la société NEXITY REGIONS XVI, SNC dont le siège social est 19 rue de Vienne TSA 60030 75801 PARIS CEDEX 08, immatriculée sous le N° 824 540 132 RCS PARIS représentée par son représentant légal ; Directeur général : M. Jean-François LECOMTE, 2 Avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée sous le N° 512 892 653 RCS NANTERRE. Immatriculation à la société sera effectuée au RCS de LILLE METROPOLE.

SCI COMBS LA VILLE

SCCV au capital de 1 000 €

Siège social : 25 allée Vauban CS 50088 59562 LA MADELEINE CEDEX 083 539 307 R.C.S. Lille Métropole

Suivant décisions du 27/10/2020, l'unanimité des associés a décidé de nommer en qualité de co-gérant la société NEXITY REGIONS XVI, SNC dont le siège social est 19 rue de Vienne TSA 60030 75801 PARIS CEDEX 08, immatriculée sous le N° 824 540 132 RCS PARIS à compter du 03/03/2020 en remplacement de la société NEXITY REGIONS VI, nommée suite à une erreur de saisie, en remplacement de la société NEXITY REGIONS X. Mention sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

LAVENIE HOLDING

Siège social : 27 rue de Fiberville, Apt 14, 59000 LILLE Capital : 1.000€ OB

La prise de participations et la gestion d'animation de tous les sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères. Gérance : M. Yannick LAVENIE, 27 rue de Fiberville, Apt 14, 59000 LILLE. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE LE SULKY

Suivant acte authentique du 28 juillet 2020 enregistré le 23 octobre 2020 au SIE ARRAS 1 référence 6204P01 2020 N 00935, Monsieur Guy Lucien Pascal LANNEZ, demeurant à ETAPLES (62630), 7 impasse de la Vignette, immatriculé au RCS d'ARRAS sous le numéro 533 302 584, A cédé à LE SULKY EP, Société à responsabilité limitée, au capital de QUATRE MILLE EUROS, dont le siège social est à NOYELLES SOUS LENIS (62221), 50 rue Frimil Ducloux, immatriculée au RCS d'ARRAS et identifiée sous le numéro SIREN 878 (62221), 50 rue Frimil Ducloux, dont le «nature du fonds de commerce» qu'il exploite NOYELLES SOUS LENIS (62221), 50 rue Frimil Ducloux, connu sous le nom de LE SULKY. Cette vente a été consentie au prix de 12.000 euros, avec entrée en jouissance au 30 juillet 2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me THEETTEN, notaire à HENIN BEAUMONT pour la validité.

IMMO H1

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 102 rue Henri Lenne, 59283 FAUBOURG D'ARRAS 507 776 888 RCS de DOUAI

Le 10/11/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/11/2020. Radiation au RCS de DOUAI.

LARBI MAGIC

SASU au capital de 500€

Siège social : 22 Rue de la Poste, 59600 MAUBEUGE

844 708 354 RCS de VALENCIENNES

Le 05/11/2020, le Président a décidé de nommer directeur général, M. Mohamed MAAN 88 rue des usines, 59600 MAUBEUGE. Mention au RCS de VALENCIENNES.

LA CANOPEE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 26 Rue de l'Égalité - 59540 CAUDRY 012 792 911 RCS DOUAI

Par décision en date du 25 septembre 2020, l'associé unique statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'adote pas lieu à dissolution de la Société.

RDH BLENDCEQUES

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.037,000 €

Siège social : Rue de l'Herminette 62575 BLENDCEQUES

499 434 393 R.C.S. Boulogne sur Mer

Aux termes du PV du 09 octobre 2020, l'Associé unique a décidé de nommer en qualité de Directeur général M. Gianluca Scagliotti, demeurant Via della Rana 16 - 38050 Monteviale (VI), Italie, en remplacement de Monsieur Miquel Sanchez. Mention au RCS de BOULOGNE-SUR-MER.



RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Anne-Sophie LECOMTE, Notaire Associée de la SELAS - Béatrice LECOMTE-LEMOINE, Jean-François LECOMTE, Anne-Sophie LECOMTE, Cécile ALCOZANDE-Philippe et Maxime BOULONGNE, titulaire d'un Office Notarial à CORBIE (Somme), 7 rue Feilichère, CRPCE 80121, le 29 octobre 2020, Monsieur Sylvain ROUQUANCOURT-D'HEILLY, titulaire d'un Office Notarial à la communauté et est stipulé des avantages matrimoniaux en cas de décès au profit du survivant d'entre eux. Les oppositions des créanciers à ces changements, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me A. LECOMTE, Notaire à HENIN BEAUMONT pour la validité.

DOUAI DISTRIBUTION

Société par actions Simplifiée au capital de 240.000 €

Siège social : 345 boulevard Bréguet 59600 MAUBEUGE

322 759 549 R.C.S. Douai

Aux termes de la réunion du Comité Directeur du 16 Septembre 2020, les membres du Comité directeur ont décidé de nommer en qualité de Directrice Générale, Mme Sandrine LAPLANCHE, née SALEMBIER, demeurant à ANZIN SAINT AUBIN (62229) 48 rue Bruguet Taillander. Mention sera faite au RCS de DOUAI.

SODIDOUAI

Société par actions Simplifiée au capital de 40.000 €

Siège social : 345 boulevard Bréguet 59600 DOUAI

520 323 668 R.C.S. Douai

Aux termes de la réunion du 16 Septembre 2020, les membres du Comité Directeur ont décidé de nommer en qualité de Directeur général, Mme Sandrine LAPLANCHE, née SALEMBIER, demeurant à ANZIN SAINT AUBIN (62229) 48 rue Bruguet Taillander. Mention sera faite au RCS de DOUAI.

OMNIUM SANTE LILLE

SASU au capital de 50000 €

Siège social : R. V. Communales 75003 PARIS

833019185 RCS de PARIS

L'associé unique en date du 02/11/2020, a décidé de transférer le siège social de la Société à HENIN BEAUMONT, à compter du 02/11/2020. Présidence : OMNIUM SANTE HOLDING 19, Rue Communes 75003 PARIS, Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

TARTOFREZ

Capital Social : 1 000 € divisé en 100 parts sociales de 10 euros Siège Social : 51 Bd de Belfort 59000 LILLE Objet : Acquisition, cession, mise en valeur, administration, engagement, location et gestion par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Clause relative à l'agrément : Toutes transmissions de parts sociales, qu'elles soient ou non soumises à agrément. Toutes les parts sociales ne peuvent être transmises qu'avec le consentement de tous les associés. Engagement des fondateurs/gérants : Modalités d'engagement irrévocable de vendre et d'acheter entre les associés fondateurs et/ou gérants, 90 rue de la République 59000 LILLE à compter de son immatriculation au RCS de Lille Métropole Gérance conjointe : Monsieur Emmanuel DHEININ Demeurant 30 Rue des Jésuites 75007 TOURNAI (Belgique) Monsieur Guillaume LELEU Demeurant 97 Place Martonnant (62400) Béthune

SCI AU CARREFOUR DU PAYS DE BRAY

au capital de 900.000 €, dont le siège est à PAILLENCOURT (59295) 7 rue d'Hen Lenjat, RCS DOUAI 524.272.911, ont décidé de transférer le siège social à LILLE (59800) 9 rue des Penitents. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE. Gérants : Mr Jean-Noël BOURGIGNON, demeurant à LILLE (59800) 9 rue des Penitents et M. SILE DES CHAMPS (anciennement dénommé SO GOSSELET), dont le siège est à VILLERS PLOUVE (59531) 9 rue du Hurvent, RCS DOUAI 524.272.911

CESSION DE FONDS DE COMMERCE PIZZA CHAD

Suivant acte authentique reçu par Me THEETTEN, notaire à HENIN BEAUMONT, le 24 septembre 2020, enregistré le 23 octobre 2020 au SIE ARRAS 1, référence 6204P01 2020 N 00935, la société dénommée PIZZA & CHAD, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à HENIN BEAUMONT (62110), 2 rue Elie Gruyelle, immatriculée au RCS d'ARRAS sous le n° SIREN 83937600, A cédé à la Société dénommée PIZZA & GOOD... Société par actions simplifiée au capital de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 euros), dont le siège social est à HENIN BEAUMONT (62110), 2 rue Elie Gruyelle, immatriculée au RCS d'ARRAS sous le n° SIREN 887712636. Son fonds de commerce «nature du fonds de commerce» qu'il exploite) à HENIN BEAUMONT, 2 rue Elie Gruyelle. Cette vente a été consentie au prix de 15.000 euros, avec entrée en jouissance au 24 septembre 2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me THEETTEN, notaire à HENIN BEAUMONT, 214 rue Montpencher pour la correspondance et par par pour la validité.

SCI LA TOUR

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 300 rue Roger Salengro , 300 rue Roger Salengro 62230 OUTREAU

RCS Boulogne-sur-Mer 528 688 906

L'assemblée générale extraordinaire du 01/11/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/11/2020. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Monsieur HEMBER JOEL demeurant 300 rue Roger Salengro, 62230 OUTREAU et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés, sous peine de nullité, à la liquidation sera effectuée au greffe du Tribunal de commerce de BOULOGNE-SUR-MER JOEL HEMBER

SARL HENNEBICO

Société à responsabilité limitée de capital de 1 000 euros

Siège social : 331 rue de Molpas 59710 MERIGNIES

491 309 548 RCS LILLE METROPOLE

Modification des dirigeants

Aux termes d'un délibération en date du 10 octobre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Laurence HENNEBICO de ses fonctions de directeur du commerce et octobre 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 10 novembre 2020, à PHALEMPIN. Dénomination : ALLIANCE 2. Forme : Société civile immobilière. Objet : l'acquisition, la vente, l'administration et l'exploitation par tous moyens directs ou indirects, notamment par bail ou location de tous immeubles. Objet : l'acquisition, la vente, l'administration et l'exploitation par tous moyens directs ou indirects, notamment par bail ou location de tous immeubles. Durée de la société : 99 ans. Capital social : 1200 euros. Montant des apports en numéraire : 1200 euros. Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être transférées qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Siège social : 65 rue Jean Baptiste LEBAS, 59133 Phalempin Gérant : Monsieur Laurent LEMARIE, demeurant 15 ter rue du Chemin Vert, 62220 Carvin.

POP SCHOOL

SAS A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 19 RUE NICOLAS LEBLANC 59000 LILLE

813 269 115 R.C.S. Lille Métropole

Suivant procès-verbal des décisions du président du 5 novembre 2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter de ce jour. Modification corrélative des statuts. Mention en sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

SCI AU CARREFOUR DU PAYS DE BRAY

au capital de 900.000 €, dont le siège est à PAILLENCOURT (59295) 7 rue d'Hen Lenjat, RCS DOUAI 524.272.911, ont décidé de transférer le siège social à LILLE (59800) 9 rue des Penitents. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE. Gérants : Mr Jean-Noël BOURGIGNON, demeurant à LILLE (59800) 9 rue des Penitents et M. SILE DES CHAMPS (anciennement dénommé SO GOSSELET), dont le siège est à VILLERS PLOUVE (59531) 9 rue du Hurvent, RCS DOUAI 524.272.911

XARWOS

SARL au capital de 10 000,00 €

Siège social : 37 Rue De Moscou 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGES 507671507 RCS Boulogne-sur-Mer

Par AGE du 22/10/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. DEROIT Jacques 19 Rue Dezeuxes 62630 ETAPLES pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/10/2020 Radiation du RCS de BOULOGNE-SUR-MER.

CARROSSERIE LERICHE

CAPITAL : 50 000 actions de 1 euro. SIEGE : Ancienne Chénierie, 16 bis rue Maréchal Foch, 62118 HAGUIN SAINT YASST. OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Carrosserie industrielle, fabrication de carrosseries, remorques et semi-remorques, cabines pour véhicules ; Pose de bornes ; intégration d'équipement hydraulique ou kit carrosse sur châssis ; Aménagement de tous types de véhicules ; Conception, construction, réalisation, modification, réparation de tout type de carrosserie industrielle ; Commerce de carrosserie ; Toute activité de garage de prestataire ou de commerce ; Vente de véhicules neufs et d'occasion ; Locations diverses de matériels. DUREE : 99 années ADMISION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'un droit de vote égal à celui qu'il représente d'actions. AGREMENT : Agrément requis dans tous les cas. PRESENT : Est nommé Président pour une durée limitée à Monsieur ERICHI demeurant à GIVENCHY EN GOHELLE (62520), 10 A Rue Gallieni. IMMATRICULATION RCS ARRAS.

SCI PARIS 16 SAINT DIDIER - SABLONS

Société Civile au capital de 1 000 €

Siège social : 25 allée Vauban CS 50088 59562 LA MADELEINE CEDEX 083 539 307 R.C.S. Lille Métropole

Suivant décisions du 11/02/2020, l'unanimité des associés a décidé de nommer en qualité de Directeur général, Monsieur NEXITY REGIONS XI, SARL dont le siège social est 19 rue de Vienne TSA 60030 75801 PARIS CEDEX 08, immatriculée sous le N° 824 540 132 RCS PARIS, représentée par M. Olivier WAINTRAUB demeurant 4 rue de l'Abbe Pouchard 91460 SAINT AUGUSTIN en remplacement de la société NEXITY REGIONS XI. Mention sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

CUSTOMS BRIDGE

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 €

Siège social : 47 Rue du Faubourg de Roubaix 69900 LILLE

890 725 333 R.C.S. Lille Métropole

Aux termes d'un Procès-Verbal des Décisions Unanimes des Associés en date du 5 Novembre 2020, il a été pris acte de la nomination en qualité de commissaire aux comptes Titulaire la société FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT sas -siège social 26 Boulevard du Général de Gaulle - 59100 ROUBAIX 839.544.913 RCS LILLE METROPOLE. Mention sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

DEBARGE BOIS

SAS au capital de 4 304 120 euros.

Siège social : HENIN BEAUMONT (62110) - 1535 Rue Fernand Derchicot, 444 371 322 RCS ARRAS, a été augmenté d'une somme de 400 000 euros. Anciennement mention : le capital social s'élevait à 1 304 120 euros. Nouvelle mention : le capital s'élève à 1 704 120 euros.

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune de MERICOURT (62690), 16 rue Jean-Jacques Rousseau

Une maison à usage d'habitation sur la commune de MERICOURT, 16 rue Jean-Jacques Rousseau, agrée sur avec une parcelle cadastrée Section AX n°187 d'une contenance de 02a 33ca

LE JEUDI 21 JANVIER 2021 A 14 HEURES PALAIS DE JUSTICE D'ARRAS - Place des Etats d'Artois.

L'AGE du 22/10/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. DEROIT Jacques 19 Rue Dezeuxes 62630 ETAPLES pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 22/10/2020 Radiation du RCS de BOULOGNE-SUR-MER.

SMENO ORIENTATION

Siège social : 43, boulevard de la Liberté 59000 LILLE Capital : 140000 € Objet social : Conception, développement et commercialisation d'offres de services dans le domaine de l'orientation scolaire et l'insertion dans le monde professionnel. Conception, développement et exploitation technique et commerciale d'une plateforme électronique et de tous supports et solutions techniques associées supportant ces offres. Création, acquisition, location, prise en location gérance de tous fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. Président : MUTUELLE DES ETUDIANTS DU NORD ET DU NORD OUEST (SMENO), mutuelle constituée par 45.000 actions de nominal 59000 LILLE identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 781213450 Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix ; Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du quart de vote. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

IMO JEAMBRUN AUTOMATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €

Siège social : 14 rue de l'Égalité 91400 ST MAUR-LES-FOSSES 478 555 543 R.C.S. Créteil

Aux termes d'une décision du 3 novembre 2020, l'associé unique a transféré le siège social de la société IMO Mussel, 91400 ST MAUR DES FOSSES au Parc de la Broye - 14 rue du Chânuir, 95710 NEUVILLE à compter du même jour. L'associé unique en remplacement de l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 478 555 543 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE. Président : IMO PRECISION CONTROLS LIMITED, domiciliée The Interchange, Frobsher Way, Hatfield, AL10 9TA, HERTFORDSHIRE, représentée par son représentant permanent Fausto FURLOTTI, en remplacement de Richard HATTER constitué par 100 actions de nominal 1000 £.

BCC INDUSTRIES

Siège social : 443 rue du Grand Sart, 59226 LECHELLES Capital : 10.000€. Objet : l'étude, la conception, la fabrication d'équipements et machines spéciales pour la manutention et le stockage de produits en vrac tels que les convoyeurs à bande, les élévateurs, les vis de transports et tout autre équipement pouvant s'y rapporter le montage, l'installation, la mise en service des équipements ci-dessus, la réparation, la maintenance, et tout autre équipement décrits ci-dessus. Président : AV GROUP, SARL, au capital de 7.500€, 433 rue du Grand Sart, 59226 LECHELLES, 890 492 RCS de VALENCIENNES, représentée par M. Benny CHANGVIVY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du quart de vote. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VALENCIENNES.

SCI CARNOT 65

Siège social : 65 Rue Carnot 59380 BERGUES. Capital : 100 €. Activités principales : acquisition de tous immeubles construits ou non, gestion et exploitation des immeubles acquis. Durée : 99 ans. Gérant : M. QUENTON THOMAS 65 Rue Carnot 59380 BERGUES. Cession de parts sociales : Soumise à l'agrément de tous les associés. Immatriculation au RCS de VALENCIENNES.

MODIFICATION

Dénomination : ETABLISSEMENTS LAGLE ET FILS FORME : SARL Capital social : 210000 euros Siège social : 21 Rue PRINCIPAL 62550 BAILLEUL-LES-PERINNES 324716004 RCS d'Arras. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 octobre 2020, les associés ont décidé de désigner en qualité de gérant de la société à compter du 1er novembre 2020, et pour une durée indéterminée, Monsieur Eric LAGLE, demeurant rue Dumetz, 62550 Bailleur les Permes en remplacement de Madame Marie DUQUENNE épouse LAGLE, démissionnaire à la même date. Mention sera portée au RCS d'Arras.

MODIFICATION

Dénomination : ETABLISSEMENTS LAGLE ET FILS FORME : SARL Capital social : 210000 euros Siège social : 21 Rue PRINCIPAL 62550 BAILLEUL-LES-PERINNES 324716004 RCS d'Arras. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 octobre 2020, les associés ont décidé de désigner en qualité de gérant de la société à compter du 1er novembre 2020, et pour une durée indéterminée, Monsieur Eric LAGLE, demeurant rue Dumetz, 62550 Bailleur les Permes en remplacement de Madame Marie DUQUENNE épouse LAGLE, démissionnaire à la même date. Mention sera portée au RCS d'Arras.

MODIFICATION

Dénomination : ETABLISSEMENTS LAGLE ET FILS FORME : SARL Capital social : 210000 euros Siège social : 21 Rue PRINCIPAL 62550 BAILLEUL-LES-PERINNES 324716004 RCS d'Arras. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 octobre 2020, les associés ont décidé de désigner en qualité de gérant de la société à compter du 1er novembre 2020, et pour une durée indéterminée, Monsieur Eric LAGLE, demeurant rue Dumetz, 62550 Bailleur les Permes en remplacement de Madame Marie DUQUENNE épouse LAGLE, démissionnaire à la même date. Mention sera portée au RCS d'Arras.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020
 Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros

Enquêtes publiques et concertations

Commune de BOURSIES
Enquête publique sur le projet de révision
de la carte communale

Par arrêté du 10 novembre 2020, le Maire de la commune de BOURSIES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale.
 A cet effet, M. Marc BRILLET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de BOURSIES, 16 Route Nationale 59400 BOURSIES, du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021 aux jours et horaires d'ouverture suivants : mardi de 13 h à 16 h 30 / vendredi de 14 h à 18 h. Pendant toute la durée de l'enquête susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier.
 - sur support papier en mairie de BOURSIES aux jours et horaires d'ouverture
 - sur le site internet du Pays du Cambrésis à l'adresse suivante : <http://www.paysducambresis.fr/boursies>

Les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles peuvent également être transmises par voie postale à la mairie de BOURSIES à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : registreenquetcartecommunaleboursies@orange.fr
 M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de BOURSIES : le mardi 8 décembre 2020 de 9 h à 12 h, le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 12 h et le vendredi 8 janvier 2021 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur, la carte communale sera approuvée par délibération du conseil municipal, puis par arrêté préfectoral. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BOURSIES et à la préfecture du Nord, aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet du Pays du Cambrésis pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

1933009000

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté modifié de décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales pour 2020
 Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,14 euros - Pas-de-Calais 5,14 euros

Marchés publics de travaux

Procédures adaptées de + 90 000 euros

MAIRIE D'ALLENES-LES-MARAIS

Avis d'Appel à Concurrence

Marché selon procédure adaptée
 (selon décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

Collectivité : Commune d'Allennes-les-Maraix
 Hôtel de Ville 26 rue Franche - 59251 Allennes-les-Maraix
 Tel : 03 20 62 92 40 - Fax : 03 20 62 92 41 - Courriel : mairie@ville.allennes-les-maraix.fr
 Objet du marché : DÉSIGNATION D'UNE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE, RÉHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT SCOLAIRE EN SALLES DE CLASSE, CRÉATION D'UNE NOUVELLE GARDERIE MATERNELLE ET RÉFECTION DE LA COUR DE RÉCREATION.

Répart du dossier, renseignements : Directeur Général des Services
 Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics66200.fr>
 Date limite de dépôt des offres : Lundi 4 Janvier 2021 à 10h30
 Date d'envoi à la publication : Vendredi 4 Décembre 2020

1642426000



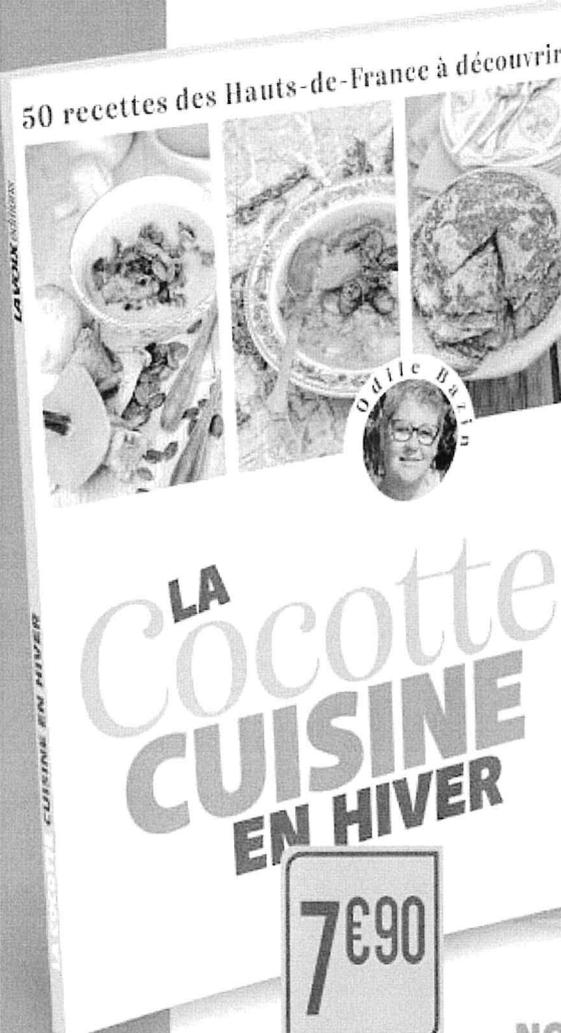
Partagez
 le souvenir
 d'un être cher disparu

Pour publier un avis,
 contactez votre
 conseiller funéraire
 ou rendez-vous sur
libramemoria.com



0767196420

DÉCOUVREZ
50 recettes
DES HAUTS-DE-FRANCE



LA COCOTTE VOUS PROPOSE
CINQUANTE NOUVELLES
RÉCETTES POUR PASSER L'HIVER.

Des recettes du terroir nourries de ses découvertes de marché, proposées avec les ingrédients de tous les jours.

Des entrées, plats et desserts concoctés avec générosité et plaisir. Ce plaisir, la Cocotte vous invite à le partager avec elle.

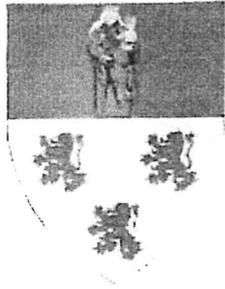


7€90

NOUVEAUTÉ
 Chez votre marchand de journaux
 Et sur le site editions.lavoixdunord.fr
 Frais de port offerts

LAVOIX
 éditions





Bulletin d'informations

MAIRIE DE BOURSIÉS — DEMICOURT

04/12/2020

Enquête publique sur le projet de révision de carte communale

Qu'est-ce qu'une carte communale



Une carte communale est un document d'urbanisme qui précise les modalités d'application du règlement national d'urbanisme. Elle permet la délimitation de secteurs où les constructions sont autorisées et de ceux où, à l'exception de certains travaux, elles ne peuvent l'être comme le précise l'article L 161-4 du code de l'urbanisme.

Le projet de révision carte communale



Par arrêté du 10 novembre 2020, le Maire de la commune de BOURSIÉS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale.

A cet effet, M. Marc BRILLET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie de BOURSIÉS du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021 aux jours et horaires d'ouverture suivants : mardi de 13 h à 16 h 30 / vendredi de 14 h à 18 h.

Pendant toute la durée de l'enquête susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier :

- sur support papier en mairie de BOURSIÉS aux jours et horaires d'ouverture ;
- sur le site internet du Pays du Cambrésis à l'adresse suivante : <http://www.paysducambresis.fr/boursies>

Les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Elles peuvent également être transmises par voie postale à la mairie de BOURSIÉS à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : registrerevisioncartecommunaleboursies@orange.fr

M. le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de BOURSIÉS : le mardi 8 décembre 2020 de 9 h à 12 h, le samedi 12 décembre 2020 de 9 h à 12 h et le vendredi 8 janvier 2021 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur, la carte communale sera approuvée par délibération du conseil municipal, puis par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BOURSIÉS et à la préfecture du Nord, aux jours et horaires habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet du Pays du Cambrésis pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Sommaire :

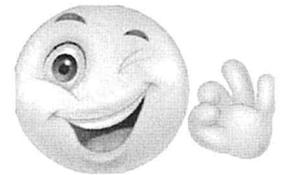
- * Enquête publique sur le projet de révision de carte communale
- * 11 novembre
- * Hommage à M. Samuel PATY
- * Des travaux vertigineux
- * A noter
- * Mise en accessibilité du quai de bus à la mairie
- * Salubrité publique - Mots d'humeur
- * Camion France services

1
AB

Pourquoi une révision de la carte communale ?

La carte communale a été approuvée en 2007. La révision a été décidée par délibérations du Conseil municipal de BOURSIES. Elle a pour objet de revoir la délimitation de la zone constructible pour répondre aux besoins de la commune en matière d'habitat, ainsi que permettre l'accueil d'activités économiques et la délocalisation de la salle polyvalente. Les idées majeures sont :

- ◊ un développement modéré de l'urbanisation
- ◊ la préservation de l'environnement ainsi que sa mise en valeur
- ◊ le maintien du caractère paysager et rural du territoire communal
- ◊ le respect du monde agricole (recherche d'équilibre entre développement urbain et maintien de l'activité agricole)

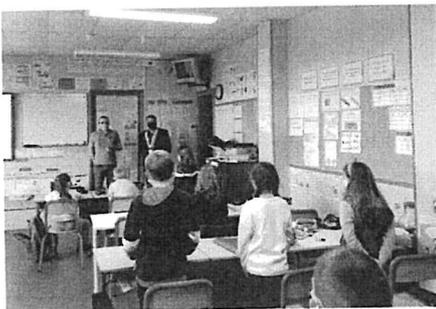


11 novembre

La cérémonie du 11 novembre 2020 a été célébrée en petit comité comme l'impose actuellement la crise sanitaire. Les conseillers municipaux et le porte drapeau ont rendu hommage aux Morts pour la France devant un monument réaménagé. Les arbres abattus et les troncs dessouchés ont laissé la place à du gravier marbre blanc et à deux mâts portant chacun le drapeau français



Hommage à M. Samuel PATY



Les enfants scolarisés à l'école de BOURSIES ont rendu hommage à M. Samuel PATY, professeur victime d'un acte terroriste le 16 octobre 2020 à la sortie de son travail au collège de Conflans Sainte-Honorine.

Le lundi 2 novembre 2020, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs, les enfants, le professeur des écoles et Monsieur le Maire ont observé une minute de silence.

Des travaux vertigineux

La Mairie a fait intervenir la société Cordiste Hauts de France pour la pose de pics anti-pigeons et le remplacement d'ardoises sur le haut du clocher de l'Eglise de BOURSIES.

Le nettoyage des gouttières a également été réalisé.

Le coût total de l'intervention s'élève à 7 513,92 €.

Même en n'étant pas acrophobe, on ne s'est pas bousculé pour monter dans la nacelle malgré une vue certainement incroyable. On laisse faire les spécialistes !



A noter

8 décembre 2020 : 14 h 30 à 15 h 30 coupure de courant Route Nationale et Chemin d'Inchy

Vers le 18 décembre 2020 : distribution du colis des aînés

19 décembre 2020 : arbre de Noël

Du 23 au 31 décembre 2020 : fermeture du secrétariat de la mairie



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Slimane RAHEM, Maire de BOURSIES,

Certifie

Avoir procédé du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021 à l’affichage en mairie de l’arrêté municipal N° 26/2020 en date du 10/11/2020 portant enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

BOURSIES, le 09/01/2021

Le Maire,



[Signature]
RAHEM S.

ANNEXE 4

Compte rendu de la réunion préparatoire d'enquête du 6 novembre 2020



Révision de la Carte Communale de Boursies

Réunion de préparation de l'Enquête Publique en mairie de Boursies

Vendredi 6 novembre 2020 de 9 h30 à 12 h

Participants : M. Slimane RAHEM Maire de Boursies
M. Louis RONDEAU 1er Adjoint
Mme Géraldine RINGEVAL Secrétaire
M. Marc BRILLET Commissaire enquêteur (CE)

Points abordés en réunion :

- Contexte :

La commune de Boursies a engagé dès 2015 la procédure de révision de sa carte communale, approuvée à l'origine en 2007.

Cette révision a pour objet de revoir la délimitation de la zone constructible pour répondre aux besoins de la commune en matière d'habitat (plusieurs permis de construire en cours), ainsi que pour permettre l'accueil d'activités économiques et la délocalisation de la salle polyvalente.

Toutes les opérations de préparation, présentation du projet à la population, concertation, consultation des PPA, ajustements décidés ont été menées entre le 3 juillet 2015 et le 27 octobre 2020 pour aboutir au projet de révision de la carte communale soumis à l'enquête publique (délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2020).

- Caractéristiques essentielles des changements choisis par les élus

Une diminution conséquente des surfaces urbanisables a été introduite entre la précédente carte communale et le projet actuel.

A la suite de l'avis défavorable de la CDPENAF en retour lors de la consultation des PPA, des modifications significatives ont été apportées au projet initial, principalement :

- Un objectif de croissance de la population plus modéré de 5% à l'horizon 2035 au lieu de 10%,
- La suppression de l'extension linéaire chemin d'Hostein,
- En conséquence une réduction de la consommation d'espace agricole,
- Une densification recherchée et une actualisation du diagnostic foncier.

Ainsi in fine, c'est 9,83 ha de territoire qui sont rendus à l'agriculture. A noter que la commune de Boursies dispose d'un territoire étendu (+ de 700 ha pour environ 400 habitants).

Au cours de la concertation, une seule modification de zonage a fait l'objet d'une contestation par la propriétaire qui se considère lésée.

Il n'existe pas dans la commune d'opposants systématiques connus.

- Dispositions arrêtées contradictoirement pour la conduite de la présente enquête publique
 - Période d'enquête : du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021 soit pendant 31 jours
 - Dates de permanence : mardi 8 décembre 2020 de 9h à 12h
samedi 12 décembre 2020 de 9h à 12h
vendredi 8 janvier de 14 à 17 h
 - L'arrêté et l'avis d'enquête ont fait l'objet d'une mise au point conjointe entre la commune et le CE par contact téléphonique et échanges de courriels.
 - Publicité légale : l'affichage de l'avis ou l'arrêté d'ouverture d'enquête sera mis en place sur les panneaux extérieurs de la mairie à Boursies centre ville et au hameau de Demicourt (2 lieux d'affichage). Pour la publicité dans la presse écrite, les 2 journaux choisis sont La Voix du Nord et Terres et territoires aux dates des obligations légales 15 jours avant l'ouverture et dans les 8 jours après l'ouverture.
 - Les copies de ces insertions sont remises au CE pour être annexées au rapport.
- Publicité extralégale : Une information spécifique sur l'ouverture de l'enquête publique sera incluse dans le bulletin municipal de fin novembre, objet d'une distribution toutes boîtes aux lettres.
- Conditions d'accueil du public : Les pièces du dossier et le registre (papiers) de la présente enquête seront consultables sous surveillance du secrétariat de la mairie dans la salle du conseil où auront lieu également les permanences.
- La salle mise à disposition du public par la mairie pour la consultation et lors des permanences du CE, est accessible aux PMR.
- Urbycom est le bureau d'études, conseil de la commune.
- La consultation électronique du dossier, sera opérationnelle dans les conditions légales à l'adresse du site internet du Pays du Cambrésis à l'adresse suivante : <http://www.paysducambresis.fr/boursies>
- Pour les observations du public, un registre d'enquête sera déposé en mairie et outre la possibilité habituelle par voie postale, le CE disposera d'une adresse électronique spécifique : registrerevisioncartecommunaleboursies@orange.fr.
- Un exemplaire du dossier d'enquête et une notice explicative (versions papier) sont remis ce jour au CE.
- En fin de réunion, découverte sur le terrain en compagnie de M. le Maire de la zone choisie pour la future salle polyvalente, de ses accès et environs.

Le Commissaire enquêteur



ANNEXE 5

Questions techniques

Echanges techniques avec Mairie de Boursies – urbycom

Questions du CE	Réponses de Mairie de Boursies-urbycom	Avis du CE, besoin complémentaire, suite à donner, etc.....
<p>1) <u>Décompte foncier global</u></p> <p>En l'absence de décompte foncier global figurant au dossier, le calcul de la surface totale rendue à l'agriculture (zone NC) est le suivant (<i>Chiffes figurant pages 208 et 209 du rapport de présentation</i>) : [25,2 + 11,27=36,47 (Zone C ancien)] - [20,01+6,03=26,04 (Zone C futur) + 0,6(ZA en +)] = 9,83 ha. Bien sûr, la plupart des surfaces rendues sont finalement des fonds de parcelles de jardin, et ce qui est plus intéressant, c'est la partie du hameau de Demicourt qui est purement agricole: 11,27-6,03 = 5,24 ha, comme indiqué page 206 du rapport de présentation et page 13 de la notice explicative. <u>Pouvez vous me confirmer l'exactitude du calcul ?</u></p>	<p>Je vous confirme l'exactitude de ce calcul. Nous ajouterons ce point.</p>	<p>Dont acte</p>
<p>2) <u>Calcul nouvelle zone constructible C</u></p> <p>Il est indiqué (<i>Page 209 du rapport de présentation</i>) que la zone C de carte communale passe de 36,4 ha de zone constructible à 26,31 ha ; or, le décompte centre ville Après (20,01ha) + hameau Après (6,03ha) donne un total de 26,04 ha pour la nouvelle carte communale. <u>Faible différence bien sûr, mais quel est le bon chiffre ?</u></p>	<p>La zone constructible passe bien de 36,4 ha à 26,04 ha, ce point sera corrigé.</p>	<p>Dont acte</p>
<p>3) <u>Assainissement « eaux usées »</u></p> <p>Il est indiqué (<i>Page 46 du rapport de présentation</i>) que Boursies est rattaché à la station d'épuration de Rieux- en-Cambresis, ce qui paraît peu vraisemblable. D'ailleurs page suivante, Boursies ne figure pas dans la liste des communes de l'agglomération d'assainissement d'Avesnes-les-Aubert. <u>S'agit-il vraiment d'une erreur d'analyse de données ?</u></p>	<p>En effet, ces données ne sont pas les bonnes. Cela sera rectifié.</p>	<p>Dont acte</p>

<p>4) <u>Population de la commune et analyse démographique</u></p> <p>Les chiffres indiqués (Page 6 et suivantes du rapport de présentation) de 378 hab font référence au recensement INSEE de 2015. Sur le site internet insee.fr, l'analyse détaillée (parution du 22/09/2020) s'appuie sur un chiffre plus récent d'une population de 394 hab en 2017.</p> <p><u>Pourquoi cette absence d'actualisation ?</u></p>	<p>L'ensemble du rapport de présentation et les calculs ont été effectués avant la parution des chiffres de 2017 (parution comme vous l'indiquez, en septembre 2020). Les dernières données disponibles étaient alors celles de 2015, c'est sur celles-ci que se fonde le parti d'aménagement communal, elles ne peuvent donc être actualisées.</p>	<p>C'est regrettable qu'un dossier mis à la disposition du public en décembre 2020 s'appuie sur des chiffres de 2015.</p> <p>En l'absence de cette actualisation du dossier, la prise en considération des chiffres plus récents fera l'objet d'une recommandation.</p>
<p>5) <u>Concentration avec les agriculteurs</u></p> <p>La numération 1,2,3,4,5,6 des exploitants rencontrés, (indiquée pages 30 à 32 du rapport de présentation) ne correspond pas à celle adoptée pour la légende des cartes, objet des pages 33,34 et 35.</p> <p><u>Pourquoi une telle présentation qui nuit à la clarté du dossier ?</u></p>	<p>En effet, cela nuit à la clarté du dossier, ce point sera modifié afin d'être plus compréhensible</p>	<p>Dont acte</p>



6) Eoliennes

A diverses reprises, dans les textes (pages 62, 63, 76, 125) ou sur les photos (pages 67, 71, 77, 79, 82) du rapport de présentation, il est bien fait mention de la présence de 4 éoliennes sur le territoire de la commune de Boursies, mais aucun paragraphe dédié ne traite le sujet. Or en matière d'urbanisme, l'impact de cette présence ne porte pas uniquement sur la qualité paysagère de la commune et la perception visuelle des riverains, mais aussi sur le niveau de bruit et les risques encourus.

L'ajout d'un paragraphe plus spécifique « Eolien » avec les détails du parc présent sur le territoire peut-il s'envisager dans le dossier du projet approuvé ?

Il est tout à fait possible d'ajouter un paragraphe à ce sujet, cela sera fait.

Dont acte

7) Eléments d'actualisation oubliés

- page 45 Service ADSL : l'objectif de la communauté d'agglomération de Cambrai d'une couverture totale du territoire par la Fibre à l'horizon 2022 et qui concerne donc la commune de Boursies pourrait être valablement ajouté,

- page 50 carte des éléments structurants du territoire : le tracé du futur Canal Seine Nord Europe pourrait aussi y être valablement ajouté, d'autant plus que le territoire de la commune est impacté par les opérations annexes de remembrement.

Ces deux éléments seront ajoutés.

Dont acte

8) Projection démographique

Les dernières données de l'INSEE affichent les **chiffres de 2017** (voir point 4). En reprenant la méthodologie indiquée pages 173 et 174 du rapport de présentation et confirmée dans la notice explicative page 4, les résultats actualisés sont les suivants :

nombre d'habitants en 2035 = 394 hab +5% = 414 hab

nombre de résidences en 2030=414 hab/2,72=152 résiden

nombre de logements nécessaires en 2030 = 152-129 = **23 logements**

Une double interrogation :

1) Pourquoi les chiffres de 2017 n'ont-ils pas servi aux calculs ?

2) La différence de projection tantôt à l'horizon 2035 et tantôt à l'horizon 2030 n'existe plus dans la notice explicative. Rectification d'une erreur matérielle ?

Les calculs ont été effectués avant la parution des chiffres de 2017 (qui sont apparus, comme vous l'indiquez, en septembre 2020).

Il s'agit en effet d'une rectification d'une erreur matérielle.

Idem point 4

Dont acte

<p><u>9) Diagnostic foncier, identification des espaces disponibles en trame urbaine</u></p> <p>L'étude approfondie des textes relatifs à chaque terrain disponible identifié amène à un comptage de 11 logements potentiels et non 12 comme indiqué à 3 reprises pages 176 et 194 ainsi que dans le tableau de synthèse page 211.</p> <p>Par ailleurs, le comptage affiché dans le tableau récapitulatif page 195 donne un total de 13 logements.</p> <p>Heureusement, la notice explicative rectifie ces erreurs dans sa partie Annexe pages 19 à 37 et pour la synthèse page 18</p> <p><i>Néanmoins pour l'approbation, le rapport de présentation devra être corrigé.</i></p>	<p>Ce point sera corrigé</p>	<p>Dont acte</p>
<p><u>10) Erreurs matérielles du rapport de présentation à corriger pour l'approbation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - page 3 dans le sommaire, oubli des titres partie IV et partie V d'où confusion des références de paragraphes - page 6 confusion de villes entre Caudry et Bapaume - page 64 Le réseau hydraulique : invisible et non in visible - page 98 SAGE Sensée : la référence à un PLU devrait être remplacée par une référence à une <u>carte communale</u> 	<p>Ces éléments seront corrigés</p>	<p>Dont acte</p>

<p><u>11) Synthèse du parti d'aménagement de Boursies</u></p> <p>Entre le tableau du rapport de présentation page 211 et celui revu de la page 18 de la notice explicative, le chiffre des potentialités en extension passe de 5 à 6, par suite d'une densité plus importante appliquée sur l'extension rue de Demicourt.</p> <p><u>Existe-t-il une justification particulière pour ce changement et l'adoption d'une densité supérieure à 13 logements/ha ?</u></p>	<p>L'application d'une densité plus importante fait suite à l'avis de la CDPENAF : « Les membres de la CDPENAF regrettent la faible densité projetée sur les zones d'extension... » et des réunions de travail qui se sont déroulées avec la DDTM.</p>	<p>Dont acte</p>
<p><u>12) La limitation de la consommation d'espace agricole</u></p> <p>Une consommation de 1,23 ha de surface agricole est indiquée page 206 du rapport de présentation et page 13 de la notice explicative. Elle totalise les chiffres de 5 parcelles situées dans la partie actuellement urbanisée. Cette notion est en fait purement subjective, dans la mesure où les parcelles concernées étaient déjà classées en zone C dans l'ancienne carte communale.</p> <p><u>Quel est le véritable intérêt de cette indication, en comparaison du chiffre total de surface rendue à l'agriculture de 9,83 ha (voir point 1) ?</u></p>	<p>Il s'agissait d'indiquer la surface agricole totale se trouvant dans la zone constructible du projet de la nouvelle carte communale. Cependant, il est vrai que les parcelles agricoles se trouvaient d'ores-et-déjà dans la zone constructible de la précédente carte communale. Seule la nouvelle zone d'activité impacte 0,6ha de zone agricole.</p>	<p>Cette explication est satisfaisante et cette présence préalable mériterait d'être signalée dans le paragraphe explicatif de l'évolution de la consommation d'espace agricole.</p>

ANNEXE 6

Procès verbal de synthèse des observations du public transmis à mairie de Boursies

Sujet : EP Révision Carte Communale PV de synthèse des Observations du Public
De : Marc BRILLET <marcbrillet59@gmail.com>
Date : 13/01/2021 à 11:40
Pour : Mairie de Boursies <mairie.boursies@orange.fr>

Bonjour M. le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 6 de votre arrêté municipal n°26/2020 en date du 10 novembre 2020, prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de révision de la carte communale de la commune de Boursies, vous trouverez ci-joint le recueil des observations du public lors des permanences, et l'analyse par mes soins.

A cet effet, ci-joints :

un rappel du cadre de l'enquête,

un extrait du rapport d'enquête en cours de rédaction,

Cette partie, relative à la contribution du public et à ma propre contribution, sera complétée par l'argumentation éventuelle apportée dans votre mémoire en réponse.

le PV de synthèse des observations du public

Ce courriel et sa pièce jointe valent procès-verbal de questionnement. Je vous invite à m'adresser votre mémoire en réponse dans les meilleurs délais.

Restant à votre disposition pour le suivi.

Avec mes meilleurs sentiments.

Marc BRILLET
Commissaire Enquêteur.

— Pièces jointes : —

Présentation Cadre de l'enquête.docx	14,1 Ko
§ 3 Analyse dossier et observations du public.docx	16,1 Ko
Pv de Synthèse des observations du Public Boursies.docx	19,0 Ko



TABLEAU DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Observations	Analyse du Commissaire Enquêteur Informations techniques recueillies	Informations complémentaires et Observations de M. le Maire
<p><u>Rp1) Demande de constructibilité</u></p> <p>Mme. Micheline CHOPIN, veuve d'agriculteur, est propriétaire de plusieurs parcelles en limite du centre du Boursies et souhaite construire sur la parcelle 154, le long du Chemin de Quéant.</p>	<p>Après examen détaillé du plan de zonage, étude des éléments d'information disponibles sur Géoportail, après s'être rendu sur place et la prise en compte de l'observation ci-après de M. Denis DAUCHEZ (Rp2), le CE considère que cette demande ne peut être satisfaite.</p>	
<p><u>Rp2) Demande d'information</u></p> <p>Sur la constructibilité de sa parcelle n°10 Chemin de Queant à Boursies par M. Denis DAUCHEZ.</p>	<p>Les explications demandées ont pu être fournies par le CE en exploitant les éléments du dossier. Le demandeur est rassuré. A noter, le projet de hangar d'élevage</p>	
<p><u>Rp3) Demande de constructibilité</u></p> <p>M. Albert DUBOIS, ancien agriculteur, demande l'intégration en zone constructible des parcelles agricoles ZC 72 et ZC 73, limitrophes de l'urbanisation actuelle du centre de Boursies côté Demicourt. Cette demande est faite en son nom personnel et celui de son gendre M. François-Xavier MERCIER, actuel exploitant des parcelles.</p>	<p>Après examen détaillé du plan de zonage, des éléments du dossier et notamment l'historique, après s'être rendu sur place, le CE estime que cette demande est à rapprocher de celle de Mme Micheline CHOPIN (Rp4). Une mise en constructibilité, partielle et limitée aux bandes de terrain riveraines du Chemin d'Hostein, en continuité de l'urbanisation actuelle et à l'alignement des jardins existants, présente un intérêt indéniable. La similitude et la complémentarité des 2 côtés de cette rue sont évidentes. La demande mérite considération.</p>	<p>La commune est favorable à une mise en constructibilité des parcelles ZC 72, ZC 73 et ZC 125. L'idée est de créer un cœur de village qui manque cruellement : on casserait la linéarité venant de la RD 930. Ce cœur de village serait réalisé grâce à la jonction de la rue d'Hostein et de la rue de DEMICOURT. De plus cette constructibilité rapproche le Hameau de DEMICOURT, un peu esseulé, du bourg principal, BOURSIES.</p> <p>Les propriétaires des parcelles ZC 72, ZC 73 et ZC 125 étant favorable à la cession de leur terrain, la commune émet un avis positif quant à l'extension de la zone constructible Il est à noter que l'ensemble du projet rend des terres constructibles à nouveau agricoles par rapport à la carte communale actuelle et surtout en rend plus qu'il n'en prend.</p>

<p><u>Rp4) : Propositions de mise en constructibilité de terrains</u></p> <p>Mme. Micheline CHOPIN, veuve d'agriculteur, rappelle qu'elle est propriétaire de plusieurs parcelles en limite du centre du Boursies et comprend les difficultés pour construire le long du Chemin de Quéant (Rp1). Elle y renonce. Après réflexion, elle propose la mise en constructibilité partielle de la parcelle agricole ZC 125 située le long du Chemin d'Hostein.</p> <p>Elle accompagne sa demande d'un plan succinct proposant découpe parcellaire et surfaces.</p>	<p>Le CE a bien noté qu'une zone d'extension de 1,2 hectare chemin d'Hostein avait été supprimée, en conséquence des réticences et des positions restrictives des PPA (avis donnés sur le projet soumis à leur examen début 2020). Elles sont parfaitement compréhensibles. Toutefois, pour le développement ultérieur de la commune, un étalement linéaire minimum est inévitable compte tenu de la configuration urbanistique de Boursies. Après occupation des dents creuses, l'association des 2 demandes Rp3 et Rp4, complémentaires, devrait permettre une consommation d'espace agricole optimisée. Dans le cas présent, l'étalement linéaire reste très limité et bloqué par le calvaire et son bosquet.</p> <p>La demande mérite considération.</p>	<p>Il existerait certes un développement linéaire mais qui permet de construire quelque chose qui est un cœur de village.</p> <p>De plus, l'avis positif de la commune concernant la constructibilité des parcelles ZC 125 connaît toutefois une limite. Il n'est pas raisonnable en effet de permettre la constructibilité de la parcelle ZC 125 trop près du Calvaire qui marque la jonction avec la rue de DEMICOURT pour des raisons de sécurité routière.</p>
<p><u>Remarques du CE</u></p>	<p>Le CE a bien noté que le projet transmis aux PPA est basé sur des chiffres de population 2015. Force est de constater que les chiffres de projection indiqués dans le projet pour 2035 sont déjà atteints, voire dépassés (cf publications INSEE). A partir de ce constat, le CE considère que la présente enquête publique, relative à la révision de sa carte communale, offre à Boursies l'opportunité de rétablir, pour son développement ultérieur, une projection plus réaliste que celle du projet. Le CE considère que l'objectif recherché pour la présente révision de la carte communale de Boursies doit être de lui apporter une amélioration importante et durable (comme précisé, horizon 2035...)</p>	<p>La population ne BOURSIES ne cesse de croître. Voici les chiffres :</p> <p>2015 : 378 2016 : 386 2017 : 394 2018 : 397 <i>(population municipale, source INSEE)</i></p> <p>De 2015 à 2018, on constate une évolution de 5 % ce qui à l'échelle d'une petite commune rurale est importante.</p> <p>La constructibilité des parcelles ZC 72, ZC 73 et ZC 125 permettrait à la commune de répondre plus favorablement à son développement.</p>
		<p>12/01/2021</p>